

CONDITIONS PARTICULIÈRES (ANNULATION, REPORT, ABSENCE)

En cas d'impossibilité de réaliser les ateliers en présentiel dans le local prévu (ou un local voisin), les séances d'atelier seront proposées à distance, en visio ou par mail. L'inscription aux ateliers vaut accord de cette modification possible.

En cas de force majeure, l'association CARNETS DU PASSAGE peut être amenée à interrompre totalement l'atelier sans proposition de remplacement à d'autres dates ou à distance : dans ce seul cas, l'association CARNETS DU PASSAGE procède au remboursement des séances non dispensées.

En cas d'annulation à l'initiative de CARNETS DU PASSAGE (notamment par manque de clients inscrits), les sommes versées par le client sont intégralement reportées sur une autre session, ou remboursées.

Dans tous les cas, l'annulation ou le report des ateliers ne peuvent donner lieu au versement par l'association CARNETS DU PASSAGE de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit. Les absences ou départs dus à des motifs de convenance personnelle ne font l'objet d'aucun remboursement ni report.